

# ÊTRE OU NE PAS ÊTRE PRIORITAIRE

**OBJECTIF : ADAPTER SON COMPORTEMENT À L'INTERSECTION ABORDÉE**

## CONTENU

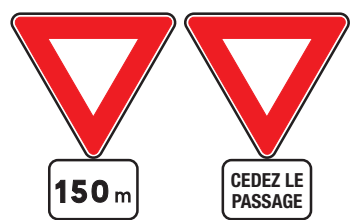
La priorité n'est pas un droit absolu. Elle organise simplement l'ordre de passage des véhicules dans les intersections pour que chacun puisse passer à son tour en sécurité. C'est pourquoi, même s'il s'approche d'une intersection où il est prioritaire, le conducteur doit ralentir, surtout si la visibilité est mauvaise, et éventuellement utiliser son avertisseur sonore.



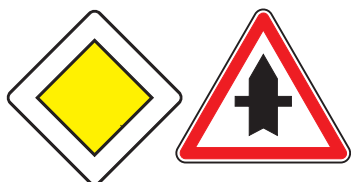
S'il n'y a aucune signalisation à l'intersection, c'est la « Priorité à droite » qui s'applique. Le conducteur qui arrive l'intersection doit laisser passer les véhicules débouchant de sa droite. Souvent, notamment en rase campagne, les conducteurs sont informés par le panneau de priorité à droite. Mais, attention ! La mise en place de ce panneau est facultative.



Lorsque l'intersection est dangereuse à cause d'un manque de visibilité, on implante un « Stop » sur la route la moins circulée. Une signalisation avancée prévient généralement les conducteurs, mais pas toujours en agglomération. Au « Stop », ils sont obligés de s'arrêter à la limite de la chaussée abordée pour prendre le temps de regarder et de constater que personne n'arrive. Cette limite est généralement matérialisée par une large bande blanche. Lorsque le cycliste immobilise son vélo, c'est juste avant cette bande qu'il doit placer sa roue avant pour bien voir. Il regarde d'abord à gauche - c'est de ce côté qu'arrive d'abord le danger - puis à droite, et ne franchit l'intersection qu'après avoir constaté qu'aucun véhicule n'arrive de gauche ou de droite.



Lorsque la visibilité est bonne, des panneaux « Cédez le passage » sont installés sur l'une des chaussées. Là, le conducteur n'est pas obligé de s'arrêter parce qu'en s'approchant de l'intersection, il voit bien ce qui arrive des deux côtés. En revanche, il doit laisser passer les véhicules arrivant de gauche et de droite. La limite de la chaussée abordée est matérialisée par une ligne pointillée constituée de gros carrés blancs. Là encore, une signalisation avancée prévient généralement les conducteurs mais elle n'est pas obligatoire.



Le conducteur qui circule sur la chaussée prioritaire est prévenu :

- soit par un panneau carré sur pointe annonçant le caractère prioritaire de l'itinéraire sur lequel il est implanté. C'est le cas sur toutes les routes classées à grande circulation ;
- soit par une « flèche barrée » annonçant une priorité ponctuelle à l'intersection.

Bien qu'ils aient la priorité, les conducteurs circulant sur la route prioritaire doivent malgré tout ralentir car un usager peut « griller » le « Stop » ou oublier de céder le passage.

## NOTES PRÉLIMINAIRES

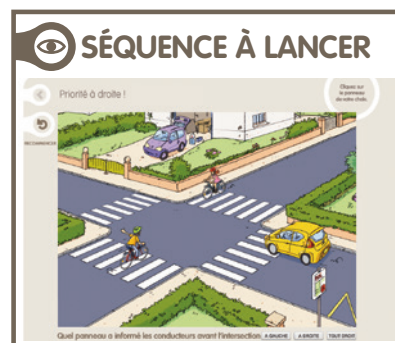
En agglomération, les intersections sans feux tricolores sont des lieux d'accident fréquents. Compte tenu des vitesses réduites, les conséquences sont souvent limitées à des dégâts matériels lorsque seules des voitures sont en cause. En revanche, ils sont toujours graves lorsqu'ils impliquent des usagers plus faibles, notamment des cyclistes. Dans le présent dossier, les élèves vont travailler sur les trois grandes intersections classiques : « Priorité à droite », « Cédez le passage », « Stop ». Pour pouvoir maîtriser le franchissement à vélo de chacune d'elles, ils doivent avoir parfaitement compris leur fonctionnement et avoir intégré les comportements les plus sûrs à adopter qu'ils soient en situation d'usagers « prioritaires » ou non. Les acquis des élèves sont, là encore, déjà importants mais ils sont parcellaires, approximatifs voire erronés. Il faudra donc souvent rectifier, préciser et compléter leurs connaissances.

## MATÉRIEL

- Une photocopie par élève de la fiche d'activités 14 « Être ou ne pas être prioritaire »
- Un ordinateur et un vidéoprojecteur

## EXPLOITATION DE LA FICHE D'ACTIVITÉS

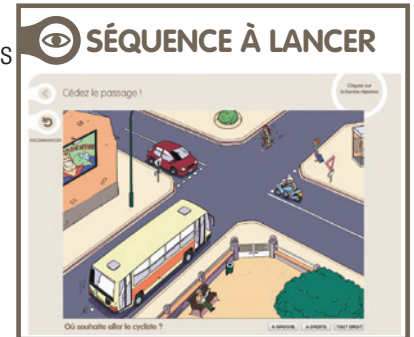
- Demander aux élèves ce qu'est la « priorité » dans les intersections en leur rappelant la manière dont est géré le passage des véhicules dans les intersections avec des feux tricolores (cf. dossier pédagogique 13 : « Franchir les feux tricolores »). Laisser les élèves débattre en se contentant d'infirmer ou de confirmer les opinions émises et en précisant qu'on reviendra sur les points litigieux au cours de la séance.
- Écrire au tableau la définition de la « priorité » :  
La priorité organise l'ordre de passage des véhicules dans les intersections pour que chacun puisse passer à son tour en sécurité.
- Distribuer aux élèves la page 1 de la fiche d'activités « Être ou ne pas être prioritaire » et faire lire à un élève le texte d'introduction de la première activité qui présente la « priorité à droite ».
- Établir une intersection en croix dans la classe avec les tables et demander à des élèves de simuler des véhicules pour vivre en situation le principe de la « priorité à droite ».
- **Projeter la séquence 1 « Priorité à droite ! »** et faire décrire le dessin par les élèves (intersection dans un quartier résidentiel où la visibilité est un peu réduite par les clôtures des maisons ; pas de signalisation visible ; trois véhicules abordent l'intersection : un cycliste qui va tout droit, une voiture dont le clignotant gauche fonctionne et une cycliste qui tend le bras gauche).
- Faire effectuer l'exercice individuellement sur la fiche d'activités puis procéder à la correction à l'écran en précisant que chaque trajet est déduit de l'information donnée par les conducteurs (clignotants à gauche, bras tendu à gauche et position sur la chaussée) mais qu'il faut rester vigilant car ils peuvent changer d'avis au dernier moment.
- Ouvrir un débat pour faire trouver collectivement l'ordre de passage des véhicules et faire relier par les élèves sur leur fiche d'activités les numéros aux conducteurs :
  - 1 : La cycliste - C'est la seule qui n'a aucun véhicule à sa droite.
  - 2 : L'automobiliste - Après le passage du cycliste, il n'y a pas d'autre véhicule à sa droite.
  - 3 : Le cycliste.



- Faire choisir individuellement aux élèves sur la fiche d'activités, le panneau annonçant une intersection avec priorité à droite et procéder à la correction à l'écran, en commençant par demander aux élèves à quelle catégorie appartiennent les deux panneaux : ils sont triangulaires et bordés de rouge. Ils appartiennent donc à la catégorie des panneaux de danger. Les symboles noirs à l'intérieur explicitent le danger à venir. Panneau 1 - la « croix de Saint-André » symbolise le croisement de deux routes d'égale importance. Panneau 2 - la « flèche barrée » symbolise le croisement d'une route principale (grosse flèche) avec une route de moindre importance (trait moins gros). Le panneau annonçant une priorité à droite est le panneau 1.

- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la deuxième activité.

- **Projeter la séquence 2 « Cédez le passage ! »**. Faire décrire le dessin par les élèves (intersection bien dégagée en agglomération ; dans une rue sont implantés des « Cédez le passage » ; une moto qui clignote à gauche et une voiture sont arrêtées face à face ; dans l'autre rue, un cycliste tend le bras pour tourner à gauche ; en face, un bus va tout droit).



- Faire colorier le panneau « Cédez le passage » sur la fiche d'activités puis demander aux élèves à quelle catégorie il appartient : triangulaire et bordé de rouge, le panneau « Cédez le passage » appartient aux panneaux de danger mais il a la pointe en bas. Cette particularité qui le rend unique, est liée au fait qu'il est placé en intersection. Et pour qu'aucun conducteur ne puisse se méprendre, il est accompagné d'un panneau portant la mention « Cédez le passage ».

- Faire tracer les trajets individuellement sur la fiche d'activités et procéder à la correction à l'écran en soulignant que, comme dans l'exercice précédent, chaque trajet est déduit de l'information donnée par les conducteurs.

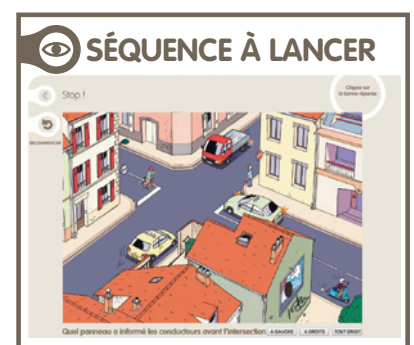
- Trouver collectivement l'ordre de passage des véhicules et faire relier par les élèves sur leur fiche d'activités les numéros aux conducteurs :

- 1 : Le chauffeur de car - Il est sur la route prioritaire et va tout droit.
- 2 : Le cycliste - Il est sur la route prioritaire et après le passage du car, il devient prioritaire même s'il tourne à gauche.
- 3 : L'automobiliste - Il n'y a plus de véhicule sur la route prioritaire, il peut donc tourner à droite.
- 4 : Le motard - Il veut tourner à gauche, il doit donc laisser passer la voiture qui arrive en face.

- Demander aux élèves quel panneau a informé les conducteurs qu'ils allaient devoir céder le passage à l'intersection : le panneau annonçant un « Cédez le passage » est similaire au panneau « Cédez le passage » ; seul le panneau est différent et indique à quelle distance se situe l'intersection et le « Cédez le passage ».

- Distribuer aux élèves la page 2 de la fiche d'activités et faire lire à un élève le texte d'introduction de la troisième activité.

- **Projeter la séquence 3 « Stop ! »** et faire décrire le dessin par les élèves (à une intersection en agglomération la visibilité est masquée par des maisons ; dans une rue, des « Stop » sont implantés ; un taxi qui clignote à droite et un cycliste qui tend le bras pour tourner à gauche sont arrêtés face à face ; dans l'autre rue, une voiture auto-école va tout droit, en face une camionnette clignote à gauche).



- Faire colorier le panneau « Stop » sur la fiche d'activités puis demander aux élèves quelle est la particularité de ce panneau : le panneau « Stop » est tout rouge et octogonale. Cette forme le rend bien identifiable aussi bien de face, même s'il est recouvert de boue ou de neige, que de dos. Il ne peut être confondu avec aucun autre signal puisqu'il est le seul à avoir cette forme.

- Faire tracer les trajets individuellement sur la fiche d'activités puis procéder à la correction à l'écran.

- Trouver collectivement à l'écran l'ordre de passage des véhicules et faire relier par les élèves sur leur fiche d'activités les numéros aux conducteurs :

- 1 : Le conducteur de la voiture auto-école - Il est sur la route prioritaire et va tout droit.
- 2 : Le conducteur de la camionnette - Il est sur la route prioritaire et après le passage de la voiture auto-école il devient prioritaire même s'il tourne à gauche.
- 3 : Le chauffeur de taxi - Il n'y a plus de véhicule sur la route prioritaire, il peut donc tourner à droite.
- 4 : Le cycliste. Il veut tourner à gauche, il doit donc laisser passer le taxi qui arrive en face.

- Demander aux élèves quel panneau a informé les conducteurs qu'ils allaient trouver un « Stop » à l'intersection : le panneau annonçant un « Stop » est similaire à la signalisation avancée du panneau « Cédez le passage » ; seul le panneau est différent et précise à quelle distance se situe l'intersection et le « Stop ».

- **Projeter la séquence 4 « Histoire de lignes »** qui permet d'expliquer à partir de photos, ce qui différencie la ligne délimitant le « Stop » de celle délimitant le « Cédez le passage » : la ligne délimitant le « Stop » est une grosse ligne blanche continue, celle délimitant le « Cédez le passage » est une ligne discontinue constituée de gros carrés. On peut donc repérer quel est le type de priorité à une intersection simplement en observant la ligne délimitant la chaussée.

- **Projeter la séquence 5 « Route prioritaire »** présentant les panneaux que peuvent rencontrer les conducteurs qui circulent sur une route prioritaire : la « flèche barrée » annonçant une priorité ponctuelle à l'intersection ou le « carré sur pointe » annonce le caractère prioritaire de l'itinéraire sur lequel il est implanté.

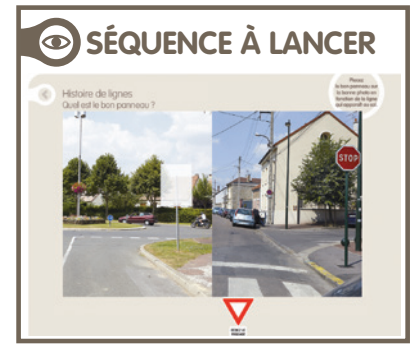
- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la quatrième activité.

- **Projeter la séquence 6 « Franchir un Stop »**, qui montre en cinq images la procédure à suivre pour franchir un « Stop ».

- Faire effectuer l'exercice individuellement sur la fiche d'activités puis effectuer la correction à l'écran.

- 1 : image 1 - Une cycliste circule sur une toute petite route en forêt et s'approche d'un « Stop ».
- 2 : image 4 - La cycliste s'arrête à la ligne blanche (sans la dépasser avec sa roue avant) en mettant ses deux pieds à terre.
- 3 : image 5 - La cycliste regarde en premier à gauche. C'est de ce côté qu'arrivent d'abord les véhicules.
- 4 : image 2 - La cycliste regarde ensuite à droite.
- 5 : image 3 - Comme aucun véhicule n'arrive, la cycliste franchit l'intersection.

- Terminer en insistant sur la nécessité pour les cyclistes circulant sur une route prioritaire de rester très attentif car un usager peut « griller » un « Stop » ou oublier de céder le passage. La priorité n'est pas un droit absolu et ne protège pas des conducteurs qui peuvent commettre des erreurs.



## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

### Article R415-1 du code de la route (extraits)

Tout conducteur s'approchant d'une intersection de routes doit vérifier que la chaussée qu'il va croiser est libre, circuler à allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et, en cas de nécessité, annoncer son approche.

### Article R415-5 (extraits)

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur, sauf dispositions différentes prévues au présent livre.

### Article R415-6 (extraits)

À certaines intersections indiquées par une signalisation dite stop, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée. Il doit ensuite céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

### Article R415-7 (extraits)

À certaines intersections indiquées par une signalisation dite « cédez le passage », tout conducteur doit céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

### Article R415-14

Pour l'application de toutes les règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.